



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 1841-27-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1841 AFIN DE CRÉER LA ZONE RB-18 (QUARTIER PAPINEAU), DE MODIFIER LES NORMES D'AMÉNAGEMENT DANS LES ZONES RAA-11 ET RAA-12 ET DE MODIFIER LES NORMES DE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté à la séance ordinaire tenue le 4 mai 2021, le ***Règlement numéro 1841-27-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de créer la zone Rb-18 (quartier Papineau), de modifier les normes d'aménagement dans les zones Raa-11 et Raa-12 et de modifier les normes de stationnement sur le territoire de la Ville.***

Ce règlement vise à modifier certaines dispositions relatives aux usages autorisés et aux normes d'aménagement dans les zones Raa-11 et Raa-12.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement a été approuvé par la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi le 18 mai 2021, date à laquelle il est entré en vigueur et est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00. Toutefois, en raison de la pandémie de la COVID-19, les bureaux administratifs de l'hôtel de ville étant fermés au public jusqu'à nouvel ordre, il est possible d'obtenir les documents sur rendez-vous en téléphonant au 450 263-0141.

Donné à Cowansville, ce 9 juin 2021.

La greffière adjointe,
Audrey Gagné